

Décret n° 2005-778 du 11 juillet 2005 relatif aux conditions techniques de fonctionnement auxquelles doivent satisfaire les établissements de santé pour le rafraîchissement de l'air des locaux

11/07/2005

Voir pour application :

- **Arrêté du 11 juillet 2005** fixant les dispositions à respecter pour le rafraîchissement de l'air dans les établissements de santé